



# NOUVELLES MESURES D'AVANCEMENT



## AMENDEMENTS

### DÉJÀ OBTENUS PAR LE BLOC :

Tous les B/Chefs historiques détenteurs d'une RAEP promus en 2023-2024-2025 au grade de Major

Tous les B/Chefs historiques non détenteurs d'une RAEP promus au plus tard en 2029 au grade de Major

Pour les GPX OPJ - Réduction de durée d'échelon, cumulable avec l'ASA. Passage au grade de B/Chef sans examen. (dès les conditions statutaires réunies)

Reclassement de tous les MEEEX au 6ème échelon de Major à l'indice 610 avec maintien de la cartographie et des 10 points de NBI

### DÉPOSÉS PAR LE BLOC :

Abaissement de 15 à 12 ans d'ancienneté pour l'avancement au choix de GPX à B/Chef

Abaissement de 8 à 6 ans d'ancienneté pour l'avancement au choix de B/Chef à Major

Prise de grade B/Chef et Major sans mobilité, dans le cadre de résorption des viviers

Pour les B/Chefs et Majors OPJ Réduction de durée d'échelon, cumulable avec l'ASA.

**LE CSA RPN SE TIENDRA LE 11 AVRIL 2023**